

Présents : Anne BAYON de NOYER, Bénédicte DELAUNAY, François BORNE, Françoise CARRIAU, Gilles CHAMPION, Jean- Noël PERRIN, Karine ROUSSILLAT, Nicolas THIEULIN, Rémi PÉRU, Isabelle LEROUX, Vincent COURTINE.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Anne BAYON de NOYER, Maire, a délibéré sur les points suivants :

- 1) **Approuve la convention négociée avec le Conseil Départemental concernant l'entretien du giratoire en construction au carrefour de Rouvre, entre la RD943 et la RD83.** La commune aura en charge la consommation d'électricité liée à l'éclairage public, le Département assurant l'entretien des nouveaux aménagements et de la signalisation.
- 2) **Approuve la première tranche de travaux urgents pour la restauration de l'église, pour un montant de 100 000€ HT, comprenant les honoraires de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux. Autorise Madame le Maire à signer l'accord- cadre de maîtrise d'œuvre correspondant, pour un montant de 8 360.50€ HT.**
- 3) **Valide le projet de mise en sécurité du centre bourg,** dans les rues de la Montée, rue Haute, et rue de Châtillon, visant à limiter les sens de circulation dans ces rues étroites et peu praticables. Les appareils GPS repèrent ces rues comme voies d'accès à la rue de la Doué, et sont empruntées fréquemment en descente par des jeunes en vélo, skateboard ou trottinettes. Des remarques de riverains ont déjà été reçues et prises en compte après distribution de flyers explicatifs dans les boîtes aux lettres, et une consultation sera organisée avant l'arrêt définitif du projet et la commande des panneaux de signalisation (pour un montant estimé de 1 600.00 TTC).
- 4) Autorise la cession du tracteur de la commune à un particulier, pour un montant de 6 300€.
- 5) Sont organisées les permanences des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains. Est décrit l'aménagement des bureaux suite aux consignes sanitaires communiquées par la Préfecture.
- 6) **Approuve la signature d'une convention précaire d'occupation d'un bâtiment communal,** situé sur le terrain acquis par la commune pour la création du parking rue du commerce. Ledit bâtiment (garage) était occupé lors de l'achat, il est ainsi convenu d'en permettre l'occupation par ce même locataire, par la signature d'une convention et le versement d'une indemnité de 267€ par an (représentant le montant des impôts foncier liés à ce bien, et correspondant au loyer précédemment versé à l'ancien propriétaire). La commune se réserve le droit de dénoncer cette convention si l'aménagement du parking nécessite la destruction du bâtiment, ou de s'en réserver l'usage.
- 7) **Informations sur les prochains évènements communaux :**
 - **La remise des lots du concours des maisons fleuries 2020** a été effectué par deux élues, le 6 mai dernier, au domicile des lauréats, la cérémonie traditionnelle n'ayant pu se tenir en raison des risques sanitaires.
 - **L'organisation de la journée du 30 mai « Mémoires du Théâtre de la Nature »** est en cours, la manifestation culturelle pouvant avoir lieu suite aux dernières annonces gouvernementales ; l'incertitude réside dans la solution de repli en cas de mauvais temps, l'accès à la salle des fêtes n'étant pour le moment pas autorisé par les services de la Préfecture.
 - **Est validée la modification de la date de « Courçay en fête », décalée au 3 juillet prochain,** sur proposition du Comité des Fêtes, afin de bénéficier d'un couvre- feu à 23h plutôt qu'à 21h. Les associations qui devaient participer, ainsi que la Directrice de l'école ont été consultées et ont accepté ce changement.
 - **L'exposition de Jacques BODIN, peintre hyperréaliste, aura lieu du 25 juin au 3 juillet** à la salle des fêtes, le vernissage est prévu le 25 juin, ainsi qu'une intervention à l'école ce même jour.
 - **Le point est fait sur les travaux du giratoire de Rouvre, le projet d'aménagement de la RD943, les travaux de voirie qui vont commencer au Haut Vau (travaux de renforcement électrique achevés), les nids de poule ont été comblés, et l'entretien des bornes prévu courant mai.**
 - **Les travaux de réalisation de la bâche incendie pour assurer la défense du hameau de Fontenelle se terminent, il restera le portail et la clôture à poser prochainement.**